

# Un dispositif au service des entreprises

La Chambre de commerce lance l'initiative «vaccinanticrise»

Face à la crise qui frappe désormais l'économie réelle, les entreprises ont plus que jamais besoin de conseils et d'assistance. Pour aider les entreprises à passer ce cap difficile, la Chambre de commerce ajoute un nouvel outil à son arsenal: l'initiative [www.vaccinanticrise.lu](http://www.vaccinanticrise.lu).

Ce dispositif propose aux entreprises touchées par la crise un soutien et un accompagnement par des experts sélectionnés par les chambres professionnelles. Ces experts font un diagnostic de la situation de l'entreprise et proposent des mesures correctrices pour les aider à sortir de l'impasse. Comme l'explique le directeur de la Chambre de commerce, Pierre Gramegna, trois modules sont proposés selon les besoins de l'entreprise: «l'urgence pour gérer des

difficultés de l'entreprise à court terme, la prévention pour éviter des difficultés à moyen terme, et les opportunités pour aider les entrepreneurs à saisir les possibilités existantes sur le marché». Cet outil permet aussi aux entreprises de ne pas être trop isolées face à la crise.

Le soutien se fait avec l'appui d'un pool d'accompagnateurs, constitué de professionnels du conseil en gestion. Il s'agit d'une quarantaine de spécialistes organisés au sein d'un ordre professionnel ou de conseillers économiques agréés. Pour Raymond Schadeck, représentant des conseillers professionnels au sein des membres élus de la Chambre de commerce et managing partner chez Ernst & Young, cette initiative est «un bel exemple de la capacité du pays à réunir en très peu de temps des

compétences et des ressources pour l'intérêt du pays». Ces accompagnateurs sont agréés par les chambres professionnelles et s'engagent à respecter une charte déontologique. De plus, ils sont soumis au secret professionnel, qui garantit la confidentialité des informations fournies. L'entreprise peut sélectionner un accompagnateur de son choix parmi une liste d'experts agréés, après avoir rempli un questionnaire-diagnostic. En cas d'accord, l'accompagnateur prend contact avec l'entreprise dans un délai de 48 heures.

## Des conditions financières avantageuses

Les accompagnements peuvent aller d'une semaine entière à cinq semaines. Ces services ne sont toutefois pas gratuits. Ceux-ci

peuvent varier de 4.000 euros pour une semaine entière à 20.000 euros pour cinq semaines. Des tarifs largement inférieurs à ceux qui sont pratiqués d'habitude sur le marché, assure Raymond Schadeck, qui se félicite des conditions financières extrêmement avantageuses. D'autant que l'Etat se propose de subventionner les services à hauteur de 50 % du coût total.

Et pour faciliter encore les choses, plusieurs banques de la place se sont engagées à proposer des financements des services concernés et ce, à des conditions là aussi «intéressantes», mais dont les modalités restent encore à déterminer, selon Romain Wehles, le représentant des banques dans le cadre de cette initiative. (ndp)